



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



**2019-03-06**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mars tenue ce **mercredi 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2019 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robison, le directeur du Service de l'aménagement et du développement durable, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 février 2019 et de la séance ajournée tenue le 26 février 2019 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de février 2019 (décision)
    - 5.1.3 Demande de contribution financière pour le soutien à l'action bénévole – Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Autorisation (décision)
    - 5.1.4 Gestion documentaire de la MRC de Papineau – Offre de services de l'entreprise La Greffière – Autorisation (décision)
    - 5.1.5 Participation du Préfet au Forum des communautés forestières – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Ratification (décision)
    - 5.1.6 Paiement de la facture liée à la révision de la structure administrative – Julie Desjardins, consultante en ressources humaines – Autorisation (décision)

- 5.1.7 Renouvellement de la cotisation à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation – Autorisation (décision)
- 5.1.8 Paiement de la facture liée aux services professionnels rendus – Consultations générales – Deveau Avocats – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Service d'ingénierie de la MRC de Papineau – Système de tarification – Budget 2019 (recommandation)
- 5.1.10 Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) – Autorisation (décision)
- 5.1.11 Dépenses liées à la tenue du 5 à 7 agrotouristique de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais – Ratification (décision)
- 5.1.12 Dépenses liées à la tenue du 5 à 7 de la Chambre de commerce de la Vallée de la Petite-Nation du 26 février 2019 – Ratification (décision)

## **5.2 Ressources humaines**

- 5.2.1 Participation du coordonnateur en sécurité publique au séminaire « Gestion de la prévention au sein d'un service de sécurité incendie » - Autorisation (décision)
- 5.2.2 Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) prévu les 25 et 26 avril 2019 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Poste d'agente de bureau – Mandat à la direction générale (décision)
- 5.2.4 Poste de coordonnateur à l'environnement – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.5 Inscription au colloque « Les Arts et la Ville 2019 » prévu du 5 au 7 juin 2019 à Vaudreuil-Dorion – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Planification des ressources humaines 2019 – Service d'ingénierie (décision)
- 5.2.7 Inscription à la formation « Soyez maireketing : la puissance du marketing appliqué au positionnement territorial » prévue le 14 mars 2019 à Saint-Jérôme – Autorisation (décision)
- 5.2.8 Inscription à la formation « Pénurie de personnel : repenser nos façons de faire » prévue le 26 mars 2019 à Gatineau – Autorisation (décision)

## **5.3 Ressources matérielles**

- 5.3.1 Achat de deux ordinateurs portables, d'un écran, des logiciels et des licences – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Achat de deux batteries en support aux commutateurs – Autorisation (décision)
- 5.3.3 Demande d'achat de micros et d'amplificateurs pour la salle Norman MacMillan – Autorisation (décision)
- 5.3.4 Renouvellement du contrat d'entretien des commutateurs – SSP Télécom – Autorisation (décision)
- 5.3.5 Achat d'un kiosque touristique et d'un chapiteau – Autorisation (décision)

## **5.4 Évaluation foncière**

# **6. Gestion stratégique**

## **6.1 Organisation de la MRC**

## **6.2 Développement du milieu**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 6.2.1 Secrétariat à la jeunesse – Demande d'aide financière – Programme projets jeunesse locaux – Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire et répondant – Autorisation (recommandation)
- 6.2.2 Proposition de la Municipalité de Saint-André-Avellin à l'égard de la relocalisation du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau (information)

**6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Entente de services sur le Programme « Soutien au travail autonome » (STA) avec le Centre local d'emploi de Papineauville – Offre de services (décision)
- 6.3.2 Demande de soumissions pour diverses conceptions graphiques – Plan d'action touristique – Stratégie identitaire touristique et de la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 6.3.3 Demande de soumissions pour diverses stratégies numériques en tourisme – Plan d'action touristique – Stratégie identitaire touristique et de la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 6.3.4 Projets régionaux soumis dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Contribution de la MRC de Papineau – Projet de développement régional intégré du transport de personnes (recommandation)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

- 6.4.1 Signalisation routière en milieu agricole – Recommandation du Comité de suivi PDZA (recommandation)
- 6.4.2 Terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Papineau – Octroi du contrat relatif à la récolte des bois sur le bloc A situé dans la Municipalité de Bowman – Recommandation du comité de sélection (recommandation)
- 6.4.3 Prolongation de l'entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier (décision)
- 6.4.4 Aide financière du Programme Climat Municipalités – Élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité pour la MRC de Papineau – Autorisation de signature (décision)
- 6.4.5 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Appel de projets se terminant le 15 février 2019 – Recommandation du Comité Forêt (recommandation)

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

- 6.5.1 Projet d'entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau – Proposition (discussion)
- 6.5.2 Proposition de candidature – Décorations et citations décernées en matière de sécurité incendie et pour des activités de secours – Ministère de la Sécurité publique du Québec (décision)

**6.6 Transport**

- 6.6.1 Programme d'aide – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Octroi d'un contrat de services (décision)

**7. Correspondance**

**8. Diverses demandes d'appui**

- 8.1 Groupe Facebook « Tous contre un registre québécois des armes à feu » (recommandation)



8.2 Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources – MRC d'Antoine-Labelle (recommandation)

**9. Calendrier des rencontres**

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2019 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mars 2019 (information)

**10. Sujets divers**

10.1 Guignolée des élus 2019 (discussion)

10.2 Demande – Modification de la tenue de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2019 (décision)

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion. Il souhaite la bienvenue au directeur du Service de développement du territoire de la MRC, monsieur Marc Carrière, au sein de l'équipe.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2019-03-076**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2019-03-077**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE :

L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
TENUE LE 6 FÉVRIER 2019 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE  
LE 26 FÉVRIER 2019**

**CA-2019-03-078**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 février 2019 et de la séance ajournée tenue le 26 février 2019 sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 février 2019 et de la séance ajournée tenue le 26 février 2019 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS**

**CA-2019-03-079**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 28 février 2019	362.37 \$
Michel Thérien	Rencontres TCARO (2018 et 2019)	295.12 \$
Luc Desjardins	Divers déplacements au 28 février 2019	110.92 \$

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019**

**CA-2019-03-080**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de février 2019, soit les numéros 21722 à 21784 totalisant un montant de 275 663.93 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 841 à 858 totalisant un montant de 55 602.65 \$ ainsi que les salaires pour le mois de février 2019 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	2 février 2019	13 785,87\$
Salaires au	9 février 2019	12 731,70\$
Salaires au	16 février 2019	12 731,69\$
Salaires au	25 février 2019	13 227,68\$
Salaires des élus–février 2019		17 472,70\$



<b>Total des salaires</b>	<b>69 949,64\$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)	275 663,93\$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	55 602,65\$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>	<b>401 216,22\$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

### **5.1.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE – RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – AUTORISATION**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la demande de contribution financière pour le soutien à l'action bénévole du Réseau Biblio de l'Outaouais. Aucun suivi n'est assuré à ladite demande conformément à la politique en vigueur.

### **5.1.4 GESTION DOCUMENTAIRE DE LA MRC DE PAPINEAU – OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE LA GREFFIÈRE – AUTORISATION**

**CA-2019-03-081**

ATTENDU que la résolution numéro 2018-11-197, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2018, portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et autorisant, notamment, une dépense de 8 000 \$ destinée à la gestion documentaire de la MRC;

ATTENDU que la MRC de Papineau est assujettie à la Loi sur les archives, à la Loi sur l'accès à l'information dans le secteur public et parapublic et à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat, notamment pour la mise à niveau des dossiers actifs, semi-actifs et inactifs de la MRC conformément au calendrier de conservation, lequel a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (18 septembre 2012) ;

ATTENDU l'offre de services soumise par l'entreprise La Greffière le 14 janvier 2019 concernant la gestion des archives municipales de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent la conclusion d'un contrat de services avec La Greffière dans le but d'assurer la gestion des archives de la MRC conformément à l'offre de services transmise le 14 janvier dernier;

QUE :

La dépense associée audit contrat, représentant un maximum de 8 000 \$, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 418;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

mandatés pour en assurer les suivis, notamment en précisant les modalités du contrat à conclure avec La Greffière.

Adoptée.

**5.1.5 PARTICIPATION DU PRÉFET AU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RATIFICATION**

**CA-2019-03-082**

ATTENDU que le Préfet a participé au Forum des communautés forestières organisé par la Fédération québécoise des municipalités le 21 février dernier à Québec, au montant de 224.20 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau ratifient les dépenses liées à la participation du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, au Forum des communautés forestières organisé par la Fédération québécoise des municipalités le 21 février dernier à Québec, au montant de 224.20 \$, incluant les taxes applicables;

ET QUE:

Les frais d'inscription et d'hébergement soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 11000 310.

Adoptée.

**5.1.6 PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉE À LA RÉVISION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE – JULIE DESJARDINS, CONSULTANTE EN RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION**

**CA-2019-03-083**

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, approuvant, notamment, le schéma organisationnel de la MRC défini conformément aux résolutions numéro 2014-10-160, 2014-11-171 et 2014-11-173 ainsi que les mesures découlant du Pacte fiscal transitoire 2015 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-03-090, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 mars 2018, relative à l'octroi du contrat à la firme Julie Desjardins, consultante, ressources humaines, en ce qui a trait à la révision des postes-cadres de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-05-183, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 16 mai 2018, relative à la poursuite du mandat initié dans le cadre de la révision de la structure administrative;

ATTENDU la facture numéro 501, en date du 7 février 2019, au montant de 1 440.06 \$, incluant les taxes, relative aux divers services professionnels offerts par madame Julie Desjardins;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement



QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le paiement de la facture numéro 501, au montant de 1 440.06 \$, incluant les taxes, reçues de la part de la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 16000 900;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### **5.1.7 RENOUELEMENT DE LA COTISATION À LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION – AUTORISATION**

**CA-2019-03-084**

ATTENDU l'avis de renouvellement de l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation au montant de 258.69 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU que cette adhésion annuelle est prévue au budget d'exploitation 2019 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les frais associés à l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation au montant de 258.69 \$, incluant les taxes applicables;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite adhésion qui sera financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 494.

Adoptée.

### **5.1.8 PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION**

**CA-2019-03-085**

ATTENDU la facture numéro 429700, datée du 28 février 2019, de la firme Deveau Avocats au montant de 1 257.19 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à divers dossiers en cours;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 1 257.19 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :





**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.9 SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU – SYSTÈME DE TARIFICATION – BUDGET 2019**

**CA-2019-03-086**

ATTENDU la résolution numéro 2012-08-135, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 août 2012, prévoyant la création d'un Service d'ingénierie (ci-après le Service) à la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2014-03-050, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mars 2014, approuvant le Guide de gestion du Service d'ingénierie de la MRC;

ATTENDU que le Guide de gestion du Service prévoit les modalités financières concernant les taux horaires et que lesdits taux sont fixés annuellement par résolution du Conseil de maires;

ATTENDU la révision imminente du Guide de gestion du Service pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil des maires;

ATTENDU l'adoption des prévisions financières pour l'année 2019 par résolutions (CM-2018-11-196; CM-2018-11-197; CM-2018-11-197) lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2018;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale établissant la tarification proposée dudit Service pour l'année 2019 :

- Ingénieure 96 \$/ heure ;
- Technicien 71 \$/ heure ;
- Stagiaire 39 \$/ heure ;
- Kilométrage effectué selon la Politique de remboursement des frais des employés;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'application de la tarification déposée dans le cadre de la présente séance à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, conformément aux décisions budgétaires prises le 28 novembre 2018;

QUE :

Le Guide de gestion du Service soit révisé afin de refléter les conditions actuelles entourant la prestation des services d'ingénierie aux municipalités locales et qu'il soit soumis au Conseil des maires pour son approbation;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mars prochain pour considération;

ET QUE :



La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.10 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO) – AUTORISATION**

**CA-2019-03-087**

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est un partenaire incontournable de la MRC de Papineau dans le domaine de l'environnement;

ATTENDU que le Préfet de la MRC de Papineau siège sur le Comité administratif du CREDDO depuis 2018;

ATTENDU que les frais d'adhésion comme membre municipal n'ont pas été payés en 2018 et qu'ils sont dus pour 2019;

ATTENDU que les frais d'adhésion comme membre municipal sont de 100 \$ pour 2018 et 100 \$ pour 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'inscription de la MRC comme membre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour 2018 et 2019;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 45400 494;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.11 DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DU 5 À 7 AGROTOURISTIQUE DE LA TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS – RATIFICATION**

**CA-2019-03-088**

ATTENDU que la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) a organisé un 5 à 7 dans chacune des MRC rurales de l'Outaouais ;

ATTENDU que la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais est un partenaire de la MRC de Papineau dans le cadre du développement agricole de son territoire;

ATTENDU qu'il s'agit d'une activité de réseautage pour les producteurs locaux du territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le 5 à 7 de la MRC de Papineau s'est déroulé le 5 mars dernier aux Brasseurs de Montebello ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que la MRC de Papineau a été approchée pour être partenaire de l'événement en aidant à l'organisation de l'événement et en payant un goûter lors de ce 5 à 7 ;

ATTENDU que le Frigo Quiroule de l'Alliance Alimentaire Papineau de Saint-André-Avellin est un traiteur social local, utilisant des produits locaux et peut préparer des bouchées pour un 5 à 7;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie la dépense liée au goûter du 5 à 7 organisé par la TAO, préparé par l'Alliance alimentaire Papineau, représentant un montant de 230 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 650 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.12 DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DU 5 À 7 DE LA CHAMBRE DE  
COMMERCE DE LA VALLÉE DE LA PETITE-NATION DU 26 FÉVRIER  
2019 – RATIFICATION**

**CA-2019-03-089**

ATTENDU la tenue du 5 à 7 de la Chambre de commerce de la Vallée de la Petite-Nation le 26 février dernier visant à annoncer officiellement l'embauche du directeur du développement du territoire de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie les dépenses liées à la tenue du 5 à 7 de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation le 26 février dernier permettant d'annoncer officiellement la nomination du directeur du développement du territoire, représentant un montant maximum de 700 \$, excluant les taxes;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62200 345;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 PARTICIPATION DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AU SÉMINAIRE « GESTION DE LA PRÉVENTION AU SEIN D'UN  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE » - AUTORISATION**



**CA-2019-03-090**

ATTENDU que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) organise un séminaire de deux jours sur la gestion de la prévention incendie à Baie-St-Paul les 3 et 4 avril 2019 ;

ATTENDU qu'il est pertinent que le coordonnateur à la sécurité publique participe à une telle formation afin de bonifier ses connaissances et ses compétences dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que conformément au Manuel des politiques en matière des ressources humaines de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de son personnel ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif de la MRC Papineau autorise Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique, à participer au séminaire de formation sur la gestion en prévention incendie qui se déroulera les 3 et 4 avril prochains à Baie-St-Paul ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 22000 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.2 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) PRÉVU LES 25 ET 26 AVRIL 2019 À QUÉBEC – AUTORISATION**

**CA-2019-03-091**

ATTENDU que le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) est prévu les 25 et 26 avril 2019 à Québec, représentant un montant de 425 \$ par participant, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la participation de la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU la tenue d'une activité relative au personnel en développement économique organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 24 avril prochain en lien avec la tenue du colloque de l'ADGMRCQ;

ATTENDU que, conformément au contrat de travail conclu, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de la directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC à participer à l'activité de la FQM prévue le 24 avril 2019 et au colloque de l'ADGMRCQ prévu les 25 et 26 avril 2019 à Québec, au montant de 425 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Le Comité administratif autorise le Préfet, la secrétaire-trésorière et directrice générale et le directeur du développement du territoire à participer à l'activité organisée par la FQM prévue le 24 avril 2019 à Québec;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 13000 454 (secrétaire-trésorière), 02 11000 310 (Préfet) et 02 62200 454 (directeur développement du territoire) ;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

**5.2.3 POSTE D'AGENTE DE BUREAU – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CA-2019-03-092**

ATTENDU que l'agente de bureau a remis à la direction un avis de départ pour un congé de maternité prenant effet le 15 février 2019 et se terminant le 3 février 2020 ;

ATTENDU la résolution CA-2018-10-313, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 octobre 2018, autorisant le lancement de l'appel de candidatures lié audit poste ;

ATTENDU que le comité de sélection a procédé à des entrevues et que la candidate retenue ne donnera pas suite puisqu'elle a un autre emploi ;

ATTENDU que les démarches effectuées auprès de la CSCV afin d'obtenir des références de finissantes au diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat/comptabilité n'ont donné aucun résultat ;

ATTENDU l'offre de services jointe à la présente résolution soumise par l'entreprise Barbara Personnel inc. et présentée dans le cadre de la séance;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'octroi d'un contrat à l'entreprise Barbara Personnel inc. dans le but de combler temporairement le poste d'agente de bureau pour la durée du congé de maternité ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents contractuels liés à la présente décision;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.



Adoptée.

**5.2.4 POSTE DE COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT –  
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mars 2019.

**5.2.5 INSCRIPTION AU COLLOQUE « LES ARTS ET LA VILLE 2019 »  
PRÉVU DU 5 AU 7 JUIN 2019 À VAUDREUIL-DORION –  
AUTORISATION**

**CA-2019-03-093**

ATTENDU que le colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville se tiendra du 5 au 7 juin 2019 à Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel à un tel colloque lui permettra d'acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques en développement culturel;

ATTENDU que le colloque du réseau Les Arts et la Ville est une activité de formation admissible en vertu de la Loi sur les compétences et qu'elle est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel;

ATTENDU que les frais d'inscription sont de 420 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, à participer au colloque 2019 du réseau Les Arts et la Ville du 5 au 7 juin 2019 à Vaudreuil-Dorion, au montant de 420 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02-70200 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.6 PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES 2019 – SERVICE  
D'INGÉNIERIE**

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mars 2019.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**5.2.7 INSCRIPTION À LA FORMATION « SOYEZ MAIREKETING : LA PUISSANCE DU MARKETING APPLIQUÉ AU POSITIONNEMENT TERRITORIAL » PRÉVUE LE 14 MARS 2019 À SAINT-JÉRÔME – AUTORISATION**

**CA-2019-03-094**

ATTENDU que se tiendra le 14 mars 2019 à Saint-Jérôme la formation intitulée « Soyez maireketing : la puissance du marketing appliqué au positionnement territorial », laquelle est organisée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU que les frais d'inscription pour cette formation sont de 280 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement touristique de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que cette formation permettra à l'agente de développement touristique de promouvoir davantage et de façon adéquate l'image de marque Petite Nation ainsi que la MRC de Papineau en général ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38 ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique, madame Jessy Laflamme, à assister à la formation intitulée « Soyez maireketing : la puissance du marketing appliqué au positionnement territorial », laquelle aura lieu à Saint-Jérôme le 14 mars prochain;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC.

Adoptée.

**5.2.8 INSCRIPTION À LA FORMATION « PÉNURIE DE PERSONNEL : REPENSER NOS FAÇONS DE FAIRE » PRÉVUE LE 26 MARS 2019 À GATINEAU – AUTORISATION**

**CA-2019-03-095**

ATTENDU que se tiendra à Gatineau, le 26 mars prochain, une formation visant à sensibiliser les participants aux implications du manque de main-d'œuvre dans leur environnement de travail et à leur proposer des outils concrets pour l'élaboration de mesures adaptatives en fonction de leur contexte ;

ATTENDU que la participation du directeur du développement du territoire de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que conformément au Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, à assister à la formation « Pénurie de personnel : Repenser nos façons de faire » du 26 mars 2019 à Gatineau;

ET QUE :

Les frais d'inscription au coût de 395 \$ et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC.

Adoptée.

### **5.3 Ressources matérielles**

#### **5.3.1 ACHAT DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES, D'UN ÉCRAN, DES LOGICIELS ET DES LICENCES – AUTORISATION**

##### **CA-2019-03-096**

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, adoptant la structure administrative de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-02-071, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 26 février 2019, relative à la nomination du directeur du Service de développement du territoire;

ATTENDU l'ajustement de certains équipements et la pertinence d'équiper les membres de l'équipe d'ordinateurs portables performants pour leur permettre de vaquer à leurs occupations adéquatement;

ATTENDU la proposition du Groupe informatique DL au coût unitaire de 1 804.27 \$ avant les taxes, incluant les logiciels, sac de transport, dock pour le bureau ainsi que les câbles de raccordement;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de deux ordinateurs portables, d'un écran, des applications informatiques « Microsoft Office 365 » ainsi que les applications et les équipements d'usage, incluant la préparation de base en atelier, auprès de l'entreprise « Groupe informatique DL » au montant de 3 993.04 \$, excluant les taxes applicables, et ce, conformément à la proposition datée du 15 décembre 2018;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.





**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**5.3.2 ACHAT DE DEUX BATTERIES EN SUPPORT AUX COMMUTATEURS –  
AUTORISATION**

**CA-2019-03-097**

ATTENDU que la MRC dispose d'un ensemble de batteries en support aux commutateurs installés dans les bâtiments municipaux;

ATTENDU que la MRC de Papineau ne dispose plus de batterie de recharge de marque Trip-Lite en inventaire pour intervenir lors de remplacement d'équipements;

ATTENDU la proposition du Groupe DL Informatique pour l'achat de deux (2) batteries de marque Trip-Lite pour un montant de 479.98 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'achat de deux (2) batteries de marque Trip-Lite au montant de 479.98 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La présente dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3.3 DEMANDE D'ACHAT DE MICROS ET D'AMPLIFICATEURS POUR LA  
SALLE NORMAN MACMILLAN – AUTORISATION**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la soumission déposée dans le cadre de la présente séance au sujet de micros et d'amplificateurs pour la salle Norman MacMillan.

**5.3.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES  
COMMUTATEURS – SSP TÉLÉCOM – AUTORISATION**

**CA-2019-03-098**

ATTENDU que lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2015, un avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour un montant approximatif de 550 000 \$ a été émis afin que la MRC de Papineau réalise les travaux d'optimisation à l'égard du réseau collectif de fibre optique, et ce, suivant l'étude portant sur l'évaluation de l'architecture du réseau et de la gestion de la sécurité réalisée par la firme Brocade Communications Systems;

ATTENDU la résolution numéro 2015-04-064, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 avril 2015, relative au règlement numéro 146-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ relatifs à la réalisation des travaux d'optimisation à l'égard du réseau collectif de fibre optique et en définissant les modalités de paiement;

ATTENDU la résolution numéro CA-2015-09-208, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 septembre 2017, octroyant le contrat

concernant l'optimisation des équipements du réseau de fibre optique à la compagnie « SSP Télécom inc. », et ce, suivant l'appel d'offres numéro AP-2015-06-002;

ATTENDU que dans le cadre dudit contrat concernant l'optimisation des équipements du réseau de fibre optique, la MRC de Papineau a changé l'ensemble de ses commutateurs;

ATTENDU que le contrat d'entretien des commutateurs avec SSP Telecom se termine le 1<sup>er</sup> avril 2019;

ATTENDU qu'afin d'assurer la performance des nouveaux commutateurs et leur entretien, il y a lieu de renouveler les licences;

ATTENDU la proposition de la compagnie « SSP Télécom inc. » au montant de 10 599,17 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

ATTENDU la dépense associée à l'entretien (licences) des équipements du réseau de fibre optique est prévue au budget d'exploitation 2019 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie le contrat d'entretien des commutateurs relatif au renouvellement des licences pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à l'entreprise « SSP Télécom inc. », au montant 10 599,17 \$, excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 4 février 2019 ainsi qu'à l'article 938 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 au poste budgétaire 02 62400 520;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **5.3.5 ACHAT D'UN KIOSQUE TOURISTIQUE ET D'UN CHAPITEAU – AUTORISATION**

#### **CA-2019-03-099**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle, adoptée par les élus le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre dernier comme le stipule la résolution numéro 2018-12-236, est l'achat d'un kiosque et d'un chapiteau touristique;

ATTENDU que ces outils promotionnels seront utiles pour promouvoir la région lors de différents festivals, salons ou événements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique embauchés pendant la période estivale auront besoin de ces outils promotionnels pour promouvoir la nouvelle stratégie identitaire et stratégie touristique de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'achat d'un chapiteau touristique au coût de 2 600 \$ plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Kool Kréation;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'un kiosque touristique avec caisson de transport et une toile pour le caisson au coût de 2 280.50 \$ plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Mix Midia;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019, au poste budgétaire numéro 02 62008 690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **5.4 Évaluation foncière**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, rappelle aux membres du Comité administratif la tenue de la prochaine rencontre du Comité d'évaluation le 3 avril prochain à 10h ainsi que la tenue de la formation « Évaluation foncière 101 » le 2 avril prochain de 13h à 16h à l'Ancienne mairie de Papineauville.

### **6. GESTION STRATÉGIQUE**

#### **6.1 Organisation de la MRC**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

#### **6.2 Développement du milieu**

##### **6.2.1 SECRETARIAT À LA JEUNESSE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PROJETS JEUNESSE LOCAUX – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE ET RÉPONDANT – AUTORISATION**

**CA-2019-03-100**

ATTENDU l'appel de projets du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme « Projets jeunesse locaux » lancé le 5 février 2019 et se terminant le 25 février 2019 ;

ATTENDU qu'un montant maximal de cinquante mille dollars (50 000 \$) peut être octroyé par projet, conformément aux modalités dudit programme;

- ATTENDU que le programme vise à soutenir des projets qui seront en adéquation avec les priorités jeunesse d'une municipalité ou d'une MRC et vise principalement les jeunes de 15 à 29 ans ;
- ATTENDU que le salaire et les charges sociales correspondant au temps consacré par une ressource embauchée pour la réalisation du projet sont des dépenses admissibles au programme;
- ATTENDU les besoins de la Table jeunesse Papineau et l'essoufflement des jeunes bénévoles membres de la Table;
- ATTENDU qu'à l'heure actuelle, la Table jeunesse Papineau n'est pas légalement constituée en vertu de la Loi applicable;
- ATTENDU que les organismes admissibles au programme sont les organismes publics, les municipalités régionales de comté, les municipalités, les coopératives et les organismes sans but lucratif;
- ATTENDU le dépôt de la demande d'aide financière de cinquante mille (50 000 \$) au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme « Projets jeunesse locaux » effectué le 25 février 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire et de répondant pour le projet « Élaboration d'une stratégie jeunesse pour la Table jeunesse Papineau », conformément aux exigences du programme « Projets jeunesse locaux » du Secrétariat à la jeunesse;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la signature de l'entente spécifique avec le Secrétariat à la jeunesse permettant l'obtention d'une subvention maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$);

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mars 2019 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### **6.2.2 PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN À L'ÉGARD DE LA RELOCALISATION DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des récentes démarches de la Municipalité de Saint-André-Avellin dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau (CACP). Le Conseil municipal de Saint-André-Avellin a étudié deux scénarios afin d'aider le CACP à se relocaliser. Elle précise la demande de la Municipalité quant aux engagements actuels de la MRC à l'égard du CACP. Une résolution de la Municipalité sera acheminée à la MRC à cet effet. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Commission de développement du milieu pour considération.

### **6.3 Développement économique**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**6.3.1 ENTENTE DE SERVICES SUR LE PROGRAMME « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) AVEC LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE PAPINEAUVILLE – OFFRE DE SERVICES**

**CA-2019-03-101**

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, approuvant, notamment, le schéma organisationnel de la MRC défini conformément aux résolutions numéro 2014-10-160, 2014-11-171 et 2014-11-173 ainsi que les mesures découlant du Pacte fiscal transitoire 2015;

ATTENDU que ledit schéma organisationnel inclut le poste de conseiller STA (Soutien au travail autonome) qui est associé à la mesure offerte par Services Québec;

ATTENDU la résolution numéro CA-2015-02-041, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif tenue le 11 février 2015, relative à la conclusion d'une entente de services avec le Centre local d'emploi (CLE) de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la procédure de renouvellement de l'entente de services privilégiée par le conseiller aux entreprises de Services Québec, monsieur Justin Blouin, concernant l'entente en matière de soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

ATTENDU que par le biais de cette mesure, Services Québec offre aux clients admissibles le soutien financier, le support, l'encadrement et l'aide-conseil pour leur permettre d'intégrer le marché du travail en devenant travailleur autonome;

ATTENDU l'offre de services déposée dans le cadre de la présente séance et conforme aux exigences de Services Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt de l'offre de services auprès de Services Québec afin d'entamer la procédure visant le renouvellement de l'entente sur la mesure STA, et ce, conformément aux exigences de Services Québec;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

Adoptée.

**6.3.2 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DIVERSES CONCEPTIONS GRAPHIQUES – PLAN D'ACTION TOURISTIQUE – STRATÉGIE IDENTITAIRE TOURISTIQUE ET DE LA STRATÉGIE PROMOTIONNELLE DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**

Ce point sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mars 2019.

**6.3.3 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DIVERSES STRATÉGIES NUMÉRIQUES EN TOURISME – PLAN D'ACTION TOURISTIQUE –**



**STRATÉGIE IDENTITAIRE TOURISTIQUE ET DE LA STRATÉGIE  
PROMOTIONNELLE DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**

Ce point sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mars 2019.

**6.3.4 PROJETS RÉGIONAUX SOUMIS DANS LE CADRE DU FONDS  
D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) –  
CONTRIBUTION DE LA MRC DE PAPINEAU – PROJET DE  
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL INTÉGRÉ DU TRANSPORT DE  
PERSONNES**

**CA-2019-03-102**

ATTENDU que le 10 août 2015, la MRC de Papineau a adhéré officiellement à l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FDT sont les municipalités, les organismes municipaux, la MRC, les organismes à but non lucratif et incorporés, les coopératives non financières, les organismes de la culture, de l'environnement, du patrimoine couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-229, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, portant sur l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie liés à l'entente relative au FDT conclue avec le MAMOT;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2019 de la MRC adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2018 précisant, notamment la répartition du Fonds de développement des territoires (FDT) (résolutions numéro 2018-11-196, 2018-11-197 et 2018-11-198) ;

ATTENDU l'annonce officielle effectuée le 22 janvier 2018 concernant les projets soutenus dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement régional (FARR) ;

ATTENDU que parmi ces projets, certains requièrent une contribution des MRC de la région pour assurer leur réalisation ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-03-036 adoptée à la séance du Conseil des maires tenue le 21 mars 2018, portant sur la contribution de la MRC de Papineau aux projets régionaux soumis dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

ATTENDU l'engagement de la MRC pour un montant de cinquante et un mille cinq cent onze dollars (51 511 \$) réparti sur trois ans en lien avec le projet de Développement régional intégré du transport de personnes déposé par le Regroupement des transports adaptés et collectifs de l'Outaouais (RTACRO) ;

ATTENDU que conformément aux engagements pris par la MRC en lien avec ce projet, la MRC doit autoriser le décaissement du deuxième versement, soit un montant de seize mille cinq cent quarante-six dollars (16 546 \$);

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise le deuxième versement de la subvention accordée au projet « Développement régional intégré du transport de personnes » du RTACRO représentant un montant total de seize mille cinq cent quarante-six dollars (16 546 \$) ;

QUE :

Ladite contribution soit financée à même le Fonds de développement des territoires et plus spécifiquement, de la PSPS (volet régional);

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.4.1 SIGNALISATION ROUTIÈRE EN MILIEU AGRICOLE –  
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI PDZA**

Ce point est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 avril prochain.

**6.4.2 TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DE LA MRC DE  
PAPINEAU – OCTROI DU CONTRAT RELATIF À LA RÉCOLTE DES  
BOIS SUR LE BLOC A SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE BOWMAN  
– RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

**CA-2019-03-103**

ATTENDU l'adhésion de la MRC de Papineau à la Convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire, le 13 février 2013;

ATTENDU que ladite Convention permet à la MRC de Papineau de réaliser des travaux d'aménagement forestier et de construction de chemins multiusages sur les TPI, conditionnellement au respect des Lois et des règlements en vigueur;

ATTENDU que les travaux consistent à la récolte des arbres localisés à l'intérieur de l'emprise du chemin, ainsi qu'à la récolte des arbres marqués du secteur d'intervention, tels que décrits et illustrés dans les documents d'appels d'offres et sur la carte, joints à la présente résolution à titre d'annexe I;

ATTENDU que les travaux présentés ont été planifiés en conformité avec le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2017-2023 des TPI de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-241, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, laquelle autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux entrepreneurs relatif à la récolte des bois en vue de la construction d'un chemin multiusage sur le bloc A situé dans la Municipalité de Bowman;

ATTENDU le processus d'appel d'offres par invitation effectué pour la récolte des bois en vue de la construction d'un chemin multiusage sur le bloc A situé dans la Municipalité de Bowman auprès de deux (2) fournisseurs;

ATTENDU l'ouverture des soumissions par le comité de sélection tenue le 11 janvier 2019 à 10h05 au siège social de la MRC de Papineau, conformément au document d'appel d'offres;

ATTENDU que seulement une (1) soumission a été reçue et jugée conforme par le comité de sélection ;

ATTENDU l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la MRC lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2011 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2011-01-004);

ATTENDU que le comité de sélection et le Comité forêt recommandent au Comité administratif la soumission des Conseillers forestiers de l'Outaouais, au montant de 15 000 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du comité de sélection et du Comité forêt et recommande au Conseil des maires d'accepter la soumission des Conseillers des forestiers de l'Outaouais au montant de 15 000 \$, incluant les taxes, pour la récolte des bois et la construction d'un chemin multiusages sur les terres publiques intramunicipales (TPI) à Bowman, tel que décrit aux plans et devis et conditionnellement à l'obtention d'une résolution de la Municipalité qui s'engage à verser 7 500\$ à la MRC de Papineau pour lesdits travaux;

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande également que le montant du contrat lié à la réalisation des activités citées précédemment soit payé en parts égales entre la MRC de Papineau et la Municipalité de Bowman, et que la MRC finance sa part (7 500 \$) avec le Fonds de mise en valeur de la villégiature, du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires du 20 mars 2019 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **6.4.3 PROLONGATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER**

**CA-2019-03-104**

ATTENDU l'adhésion à l'entente de délégation citée en titre, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) le 7 mars 2014;

ATTENDU que cette délégation permet à la MRC d'administrer les baux de villégiature existants, de créer et de mettre en disponibilité par tirage au sort de nouveaux sites de villégiature, ainsi que d'octroyer des baux de sable et de gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que l'entente de délégation est d'une durée de cinq (5) ans et qu'elle prendra fin le 6 mars 2019;

ATTENDU les faits saillants de la gestion de la villégiature privée et du sable et du gravier sur les terres publiques :

- La MRC administre maintenant 28 terrains de villégiature sous location. Depuis 2014, elle a pu vendre 6 terrains ;





**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- La MRC doit verser 50% de ses revenus à l'État. Les revenus nets de la MRC, depuis 2014, cumulent 99 000 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Dès 2015, des lignes directrices du MERN ont été mises en application. Celles-ci encadrent plus sévèrement la vente des terrains sous baux. Tous les baux de villégiature restants ne peuvent plus être vendus aux locataires;
- Depuis 2014, les coûts des loyers ont été augmentés régulièrement par l'État. Les loyers ont augmenté d'environ 32 % depuis 2014;
- La MRC a proposé un secteur de villégiature de 11 emplacements, à Duhamel, en 2017. Le MFFP n'a pas approuvé le secteur, du fait qu'il était situé à proximité du lac Gagnon, un site faunique d'intérêt. Ce secteur avait été planifié en partenariat avec la Municipalité;

ATTENDU la proposition du MERN, datée du 29 janvier 2019, consistant au renouvellement de l'entente de délégation pour une période de deux (2) ans, aux mêmes termes et conditions de la convention précédente, afin de permettre à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au MERN de négocier un nouveau partage des revenus et des responsabilités entre l'État et les MRC;

ATTENDU qu'un représentant de la FQM a confirmé à l'ingénieur forestier de la MRC que des négociations sont bel et bien en cours, que le gouvernement planifie de présenter une nouvelle offre aux MRC ce printemps 2019;

ATTENDU la recommandation du Comité forêt, formulée lors de sa séance du 26 février 2019, qui consiste à signifier au MERN que la MRC de Papineau accepte de prolonger l'entente de délégation pour une période n'excédant pas deux (2) ans, conditionnellement à ce que les termes et les conditions de l'Entente soit révisée avant son échéance;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires d'accepter tous les termes, les engagements, les obligations et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, pour une durée de deux (2) ans, prenant fin le 6 mars 2021;

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires de signifier au MERN que la MRC n'adhérera pas une nouvelle fois à l'Entente, passé le délai de deux (2) ans, si celle-ci contient les mêmes termes, engagements, obligations et modalités que ceux qui sont présentement proposés ;

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires d'autoriser le Préfet ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer l'Avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 20 mars prochain pour considération;

ET QUE :



La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que l'ingénieur forestier soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.4.4 AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CA-2019-03-105**

ATTENDU la résolution numéro 2018-04-066, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 avril 2018, qui mandate son Service de l'aménagement et du développement durable pour élaborer une stratégie de conservation de la biodiversité de son territoire et d'organiser d'un forum à ce sujet, avec les partenaires et les élus municipaux ;

ATTENDU le programme Climat-municipalités, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) qui permet à une MRC ou à une municipalité de bénéficier de subventions pour les soutenir dans des projets d'adaptation aux changements climatiques ou d'aménagement durable du territoire;

ATTENDU que la MRC de Papineau a déposé une demande d'aide financière audit Programme et a obtenu une subvention maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$) afin de documenter scientifiquement la stratégie de conservation et d'organiser un forum sur ce thème;

ATTENDU la description du projet d'*élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau*, son budget, son calendrier des activités, tels que présentés respectivement aux annexes A, B et C de la présente résolution;

ATTENDU la politique des frais de déplacement du personnel de la MRC de Papineau, jointe à la convention d'aide financière à titre d'annexe D, qui servira à calculer les frais de déplacement admissibles dans le cadre de la réalisation du projet, ceci pour l'ensemble des participants;

ATTENDU les tenants et les aboutissants de la convention d'aide financière entre le MELCC et la MRC de Papineau afin de convenir des conditions et des modalités relatives à cette subvention qui sera versée au cours des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020;

ATTENDU les recommandations favorables, émanant du Comité forêt et de la CARNE, lors de leurs rencontres respectives du 26 février et du 4 mars 2019, à savoir d'adhérer à tous les termes, engagements et conditions de l'entente d'aide financière;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise le Préfet et la secrétaire trésorière et directrice générale à signer la convention d'aide financière du programme Climat Municipalités du MELCC, en relation avec son projet d'élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité pour la MRC de Papineau ;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

La secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que l'ingénieur forestier soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.4.5 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) –  
APPEL DE PROJETS SE TERMINANT LE 15 FÉVRIER 2019 –  
RECOMMANDATION DU COMITÉ FORÊT**

**CA-2019-03-106**

ATTENDU le programme de subvention cité en titre, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour la période 2018 – 2021, auquel programme la MRC de Papineau a adhéré en vertu d'une entente de délégation (en référence à la résolution numéro 2018-09-175);

ATTENDU l'appel de projets se terminant le 15 février 2019, lancé en vertu de la résolution numéro 2018-11-214, à l'occasion duquel sept (7) projets ont été soumis à la MRC de Papineau, lesquels sont énumérés à l'intérieur du tableau joint à la présente résolution à titre d'annexe 1;

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021, la MRC de Papineau disposera d'une enveloppe de 208 643 \$ à savoir 69 547.50 \$/an, que l'engagement financier du MFFP n'est valide seulement que si le Gouvernement autorise les crédits requis à chaque année financière;

ATTENDU que certains des projets soumis à la MRC sont également admissibles au Programme de financement des travaux de restauration des traverses de cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et qu'il accepte encore des demandes de subvention;

ATTENDU la grille de pointage des projets, préparée et complétée par l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau, jointe à la présente résolution à titre d'annexe 2;

ATTENDU les recommandations suivantes du Comité forêt, formulées lors de sa séance du 26 février 2019, à savoir :

1. Que la MRC de Papineau autorise dès maintenant une première série de projets, pour un total de 69 547.50 \$, en référence à l'année financière 2018-2019;
2. Que la MRC de Papineau demande aux promoteurs des projets admissibles au financement des travaux de restauration des traverses de cours d'eau d'adresser des demandes d'aides financières au MFFP pour compléter leurs montages financiers respectifs.

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accorder dès maintenant des subventions aux promoteurs des projets 2 et 3, tel qu'indiqué dans la colonne « *Subvention 2018-2019 octroyée* » du tableau 1, à la condition que tous ces projets soient terminés avant le 31 décembre 2019;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mars 2019 pour considération;

ET QUE :



La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

*Monsieur Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, quitte son siège; il est 15h24.*

## **6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

### **6.5.1 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU – PROPOSITION**

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, dépose la documentation relative aux coûts du service de la formation des pompiers pour l'année 2020 aux membres du Comité administratif, laquelle leur est expliquée. Le sujet sera traité lors de la prochaine rencontre de la Commission de sécurité publique prévue le 13 mars 2019 pour considération.

### **6.5.2 PROPOSITION DE CANDIDATURE – DÉCORATIONS ET CITATIONS DÉCERNÉES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET POUR DES ACTIVITÉS DE SECOURS – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

#### **CA-2019-03-107**

ATTENDU les inondations survenues dans la région de l'Outaouais au printemps 2017 lors desquelles les membres du Service de sécurité publique de la MRC ont été appelés pour intervenir dans les municipalités locales concernées;

ATTENDU que le coordonnateur en sécurité publique de la MRC, monsieur Éric Lacasse, a été chef d'une équipe de préventionnistes qui fut mobilisée lors desdites inondations;

ATTENDU la proposition de la candidature de monsieur Lacasse déposée par le directeur incendie et coordonnateur de l'Association des chefs en sécurité incendie en Outaouais, monsieur Marc Sattlecker, dans le cadre de la remise de décorations et citations décernées en matière de sécurité incendie et des activités de secours par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que de par son engagement et son leadership, monsieur Lacasse a été un élément clé contribuant à l'accomplissement d'un défi de taille et a su mettre en évidence la profession de spécialiste en prévention incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif appuie le dépôt de la candidature du coordonnateur en sécurité publique, monsieur Éric Lacasse, soumise par monsieur Sattlecker dans le cadre de la remise de décorations et citations décernées en matière de sécurité incendie et des activités de secours par le ministère de la Sécurité publique;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Adoptée.

**6.6 Transport**

**6.6.1 PROGRAMME D'AIDE – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES**

**CA-2019-03-108**

ATTENDU que la MRC de Papineau a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal » offert par le ministère des Transports (MTQ), lequel est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021;

ATTENDU que la Commission de transport de la MRC a recommandé au Conseil des maires, le 1<sup>er</sup> mars 2018, le dépôt d'une demande d'aide financière au MTQ pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

ATTENDU que le Conseil des maires de la MRC de Papineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal » offert par le MTQ et a confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre dudit programme;

ATTENDU que le MTQ a accepté la demande d'aide financière transmise par l'entremise d'une lettre acheminée le 14 juin 2018;

ATTENDU que la MRC dispose d'une période maximale de six (6) mois à partir de la date de confirmation du MTQ (14 juin 2018) attestant l'acceptation de la demande d'aide financière pour proposer un plan de travail détaillé provisoire, et que l'exercice de planification doit être complété à l'intérieur d'une période de dix-huit-mois suivant l'envoi de la lettre d'approbation;

ATTENDU l'offre de services transmise le 4 mars 2019 par monsieur Normand Chevalier, consultant, représentant un montant de dix-neuf mille dollars (19 000 \$), excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services à monsieur Normand Chevalier, consultant, pour préparer un document d'appel d'offres visant l'élaboration du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu rural (PISRMM), conformément à l'offre de services reçue le 4 mars dernier, conditionnellement aux exigences du MTQ en matière de gestion contractuelle;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 39500 412, considérant que la subvention autorisée par le MTQ s'appliquera à cette dépense;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.



Adoptée.

**7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

**8.1 GROUPE FACEBOOK « TOUS CONTRE UN REGISTRE QUÉBÉCOIS DES ARMES À FEU »**

Aucun suivi ne sera effectué dans le cadre de la demande citée en rubrique.

**8.2 RÉACTION CONCERNANT LES NOUVEAUX MANDATS DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES – MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Aucun suivi ne sera effectué dans le cadre de la demande citée en rubrique.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MARS À DÉCEMBRE 2019**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2019.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 20 MARS 2019**

Aucune présentation n'aura lieu avant la séance du Conseil des maires prévue le 20 mars prochain. Ladite séance débutera à 19h.

**10. SUJETS DIVERS**

**10.1 GUIGNOLÉE DES ÉLUS 2019**

Monsieur le Préfet sonde les membres du Comité administratif au sujet de la guignolée des élus, et plus particulièrement au sujet des organismes bénéficiaires de la région. Monsieur le Préfet indique qu'une orientation doit être prise à cet égard. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

**10.2 DEMANDE – MODIFICATION DE LA TENUE DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2019**

**CA-2019-03-109**

ATTENDU que la MRC Papineau doit s'acquitter des tâches définies au chapitre I, titre XXV du *Code municipal du Québec* portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec);



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que ladite vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a lieu le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année, conformément à la Loi et à la réglementation applicables;

ATTENDU que lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités locales tenue le 19 février dernier, les directeurs généraux ont demandé la possibilité de tenir la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2019 une semaine avant ou après la date prévue en raison de la tenue du congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) qui aura lieu du 12 au 14 juin 2019 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que la date établie a été diffusée, que plusieurs municipalités locales ont adopté leur résolution et que le délai de modification de la réglementation applicable ne peut être respecté pour cette année;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif maintiennent la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 13 juin 2019 pour les motifs évoqués dans le préambule de la présente résolution;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2019-03-110**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 20 mars à 17h30.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Benoit Lauzon  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



---

Benoit Lauzon, Préfet